



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

Point 6 de l'ordre du jour	IOPC/OCT11/11/1/1
Original: ANGLAIS	28 octobre 2011
Comité exécutif du Fonds de 1992	
	92EC54 •

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES À LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS DE 1992

(tenue le 28 octobre 2011)

Présidente: Mme Ginette Testa (Panama)
Vice-Président: M. Samuel Darse (Inde)

Ouverture de la session

1 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IOPC/OCT11/1/1/1.

2 Élection du Président et du Vice-Président

2.1 Le Comité exécutif du Fonds de 1992 a élu les déléguées ci-après pour la période allant jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante de l'Assemblée du Fonds de 1992:

Présidente: Mme Ginette Testa (Panama)
Vice-Président: M. Samuel Darse (Inde)

2.2 La Présidente élue a remercié, en son nom et au nom du Vice-Président, le Comité exécutif du Fonds de 1992 de la confiance qu'il leur a témoignée.

2.3 La Présidente élue a rendu hommage à la Présidente sortante, Mme Welmoed van der Velde (Pays-Bas), pour l'aide apportée tout au long de son mandat.

3 Examen des pouvoirs

3.1 Les membres du Comité exécutif du Fonds de 1992 ci-après ont assisté à la session:

Bahamas	Inde	Nigeria
Canada	Italie	Norvège
Espagne	Malaisie	Panama
France	Maroc	République de Corée
Grèce	Mexique	Turquie

3.2 Le Comité exécutif du Fonds de 1992 a convenu que les pouvoirs présentés par ces délégations pour la 16ème session de l'Assemblée du Fonds de 1992 étaient également valables pour la 54ème session du Comité exécutif.

- 3.3 La liste des autres États Membres du Fonds de 1992 présents à la session qui ne siègent pas au Comité exécutif, ainsi que des États ayant été à un moment donné membres du Fonds de 1971, des États non membres, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales, qui étaient tous représentés en qualité d'observateurs auprès du Comité exécutif du Fonds de 1992, est reproduite à l'annexe I au document IOPC/OCT11/11/1.

4 Sessions à venir

- 4.1 Le Comité exécutif du Fonds de 1992 a pris note de la décision de l'Assemblée du Fonds de 1992, de l'Assemblée du Fonds complémentaire et du Conseil d'administration du Fonds de 1971 de tenir leurs prochaines sessions ordinaires pendant la semaine du 15 octobre 2012 et d'éventuelles sessions supplémentaires des organes directeurs ou réunions de leurs organes subsidiaires pendant la semaine du 23 avril 2012 et celle du 9 juillet 2012.
- 4.2 Le Comité exécutif du Fonds de 1992 a également confirmé que le Comité avait l'intention de tenir sa prochaine session pendant la semaine du 23 avril 2012.

5 Autres questions

Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

6 Adoption du compte rendu des décisions

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 a décidé d'autoriser l'Administrateur à préparer, en consultation avec la Présidente, le compte rendu des décisions de cette session.
